

SEC.COM.21MAY13 13:54

CET - 028M  
C.P. - P.L. 36  
Banque de  
développement  
économique



Le 15 mai 2013

Madame Dany Hallé  
Secrétaire  
Commission de l'économie et du travail  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.15  
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Consultations particulières sur le projet de loi n° 36 : Loi sur la Banque de développement économique du Québec**

Madame,

Dans le cadre de son mandat, et à titre d'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue anime, consulte et concerte ses partenaires afin de dégager une vision commune ou de provoquer la réflexion et les discussions sur divers thèmes. De surcroît, elle coordonne l'élaboration ainsi que la mise en œuvre du plan quinquennal de développement régional. Rappelons que dans la planification stratégique 2007-2011, plus de 2000 intervenants de l'Abitibi-Témiscamingue avaient été consultés afin d'élaborer cet important outil de développement régional.

De plus, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que son prédécesseur, le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT), ont toujours travaillé en collaboration avec les organisations territoriales afin de mettre en place des conditions gagnantes pour que l'environnement économique soit propice au développement. En effet, les actions politiques et les implications financières de la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue ont favorisé l'émergence de trois créneaux ACCORD : Agriculture nordique axée sur la production bovine, Mines, Innovation, Solutions, Applications (MISA), et Systèmes de construction, Innovation, Solutions, Applications (SCISA). L'organisme a également incité les entreprises régionales à être innovantes (Stratégie InnovAT) et s'est engagé à trouver des solutions novatrices permettant d'instaurer de saines relations avec les partenaires économiques qui entretiennent des liens avec les Témiscabitiens : le Comité de maximisation des retombées économiques (ComaxAT), le Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue (SAÉNCAT).

Par ailleurs, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue soutient les entreprises qui souhaitent commercialiser leurs produits et services (48<sup>e</sup> Nord international), ainsi que le secteur de la recherche (UQAT, CTRI). Certains secteurs d'activités économiques tels que le tourisme et le secteur agroalimentaire ont aussi été soutenus de façon très importante au cours des dernières années. De fait, plus d'un million de dollars par année est investi afin de contribuer à l'essor du développement économique régional.

Par conséquent, nous sommes préoccupés par le projet de loi n° 36 portant sur la Banque de développement économique du Québec. À l'article 8, il est stipulé que :

(...) la Banque de développement économique doit élaborer, en collaboration avec les municipalités régionales de comté qui, conformément à l'article 91 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (chapitre M-30.01), confient l'exercice de leur compétence en cette matière à un centre local de développement, une stratégie de développement économique pour chacune de ces régions.

Conférence régionale des élus  
de l'Abitibi-Témiscamingue



170, avenue Principale, bureau 102  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7



Téléphone : 819 762.0774  
Télécopieur : 819 797.0960



cr@conferenceregionale.ca  
www.conferenceregionale.ca

Loin de vouloir contester ou amoindrir le rôle important des centres locaux de développement (CLD) dans l'essor économique des territoires qu'ils couvrent, il nous apparaît inacceptable que les conférences régionales des élus ne soient pas nommées elles aussi dans cet article.

L'énumération des responsabilités et des réalisations de la CRÉ l'Abitibi-Témiscamingue en matière de développement économique présentée plus haut devrait suffire pour constater le caractère essentiel de notre contribution à une stratégie régionale. L'absence des conférences régionales des élus dans cet article nous envoie l'image que le gouvernement ne comprend pas ou ne nous considère pas comme un partenaire important dans le développement économique des régions.

De plus, la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (chapitre M-30.01) stipule à l'article 90 que la MRC doit :

2° élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi, en tenant compte notamment du *plan quinquennal de développement établi par la conférence régionale des élus de son territoire* et, le cas échéant, du plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi que du plan des grands enjeux du développement économique adoptés par la communauté métropolitaine de son territoire, et veiller à la réalisation de ce plan d'action local;

3° élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;

Ainsi, la reconnaissance du rôle des conférences régionales des élus dans la planification de développement régional, incluant le volet économique, est clairement énoncée dans cette dernière loi. C'est pourquoi nous demandons à ce que les conférences régionales des élus soient dûment citées à l'article 8 du projet de loi sur la Banque de développement économique du Québec afin d'être parties prenantes du processus qui permet d'élaborer les stratégies de développement économique des régions.

En terminant, nous déplorons qu'aucune des 21 conférences régionales des élus n'aient été invitée aux consultations particulières et auditions publiques sur ce projet de loi ni d'ailleurs que le Réseau des CRÉ formé récemment pour porter un message cohérent de l'ensemble de ses membres. Cette mise à l'écart en rajoute au fait de ne pas être considéré dans ce projet de loi.

Si des membres de vos équipes souhaitent obtenir davantage de renseignements, nous vous invitons à contacter M. Luc Bélisle, directeur général de la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue, au 819 762-0774.

En espérant que vous apporterez une attention particulière à notre requête, veuillez agréer, Madame, nos plus cordiales salutations.

Le président,



Ulrick Chérubin

c. c. M. François Gendron, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue